



TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

Année scolaire 2017/2018

Autorisation de sortie

Chers parents et enfants,

Depuis la mise en place des T.A.P. les sorties des enfants en élémentaire sont contrôlées par M. Le Rue (coordinateur adjoint TAP) côté parking, sa connaissance des enfants et de l'entourage familial facilitant et sécurisant le transfert de responsabilité. Avant de vous adresser ce courrier, nous avons effectué un contrôle sur la fiche de renseignements rubrique "autorisation de sortie". Le manque de réponses nous amène à vous adresser ce courrier afin de réajuster 2 points pour améliorer la sécurité de vos enfants :

- Faciliter la sortie par un contrôle visuel : création d'une carte autorisation de sortie.
- La sortie pour rejoindre la maternelle : nous nous sommes rendu compte que beaucoup d'enfants rejoignent leurs parents en maternelle, enfants que nous ne remettons pas directement à leurs parents.

Aussi nous vous demandons de vous positionner sur ces 2 points afin de renforcer ce transfert de responsabilité qui est notre priorité. Nous aimerions mettre en place cela le plus rapidement possible et vous remercions de bien vouloir remplir le document au verso.

Hernandez Coordinateur T.A.P.

Autorisation de sortie

1- Mon enfant peut rentrer seul chez lui :

Je soussigné (e) responsable
l'égal(e) autorise mon enfant

à partir seul après le T.A.P.

Oui Non

à rejoindre la maternelle seul après le T.A.P.

Oui Non

Fait à Lesneven, le

Signature du représentant(e) légal(e) (précédée de la mention " lu et approuvé")